
BULLETIN OFFICIEL

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

ET DU

PROTECTORAT DES ILES DE LA SOCIÉTÉ ET DÉPENDANCES.

ANNÉE 1863.

N° 10.

SOMMAIRE.

Numéros.	Pages.
83. Dépêche du 14 janvier 1863, approuvant l'arrêté relatif aux formalités à remplir par les français et étrangers à leur arrivée et à leur départ.	83
84. Arrêté du 19 mars 1863, portant sursis à l'exécution d'un arrêté rendu par le tribunal criminel des îles de la Société, le 14 mars 1863.	84
85. Arrêté du 19 mars 1863, autorisant une émission de traites pour la somme de 48,605 fr. 84 c., en remboursement d'avances faites au <i>Service Marine</i>	84
86. Arrêté du 27 mars 1863, ouvrant au budget du Service local, Exercice 1863, un crédit supplémentaire de la somme de 25,000 fr.	85
87 à 92. Nominations, mutations, etc.	86

N° 83. — Par dépêche du Ministre de la Marine et des Colonies, en date du 14 janvier 1863 (4^e direction : 2^e bureau, n° 5), a été approuvé l'arrêté du 11 août 1862 (1), qui règle les formalités relatives à l'arrivée et au départ des français et étrangers.

(1) BULL. OFF. des Établissements, tome 2, année 1862, n° 13.